

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mardi 20 juin 2017**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	25	28		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	00	00

Date de la convocation

14/06/2017

Date d'affichage de la convocation

14/06/2017

Objet de la Délibération

FINANCES

**Mise en sécurité et réhabilitation de
l'éclairage du terrain de hand-ball**

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, le Maire

Secrétaire de Séance :

Maurice JOSEPH-MONROSE

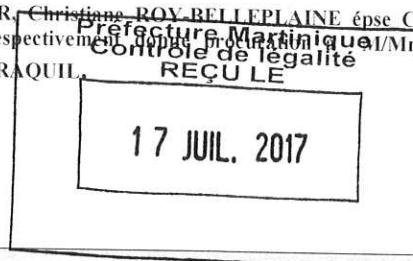
L'an deux mille dix-sept et **le vingt juin** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : M/Mmes Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Eric JULIAT, Raphaël BORDELAIS, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Clair JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN.

Absents excusés : M/Mmes Christine ALIKER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marinette TORPILLE, Renaud SAINT-ALBIN,

Absents : M/Mmes Arlette BRAVO-PRUDENT, Patrick FLERIAG, Laurie ABAUL, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : Mmes Christine ALIKER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, ont respectivement dû être produites par M/Mmes William PAULIN, Marie GARON, Marie-Claude RAQUIL.

**PROJET DE MISE EN SECURITE ET REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE
DU TERRAIN MUNICIPAL DE HAND-BALL**

Le Conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville a pour objectif de mettre en sécurité et réhabiliter l'éclairage du terrain municipal de Hand-Ball ;

Considérant que cette phase, constitue la première étape du projet global de réhabilitation des infrastructures électriques du terrain d'honneur municipal ;

Considérant la très forte dégradation des éléments assurant la stabilité des mâts (*les cales en acier pour fortement détériorés*) provoquant un vacillement des mâts et des projecteurs ;

Considérant l'importance de réaliser des travaux afin de garantir la sécurité des usagers et particulièrement du public scolaire et étudiantin, d'offrir un éclairage adapté à la pratique de la discipline et de réduire la consommation électrique sur ce terrain éclairé actuellement par 12 projecteurs halogènes

de 500W défectueux et énergivores ;

Considérant que le montant des travaux s'élève à 22 716,00 € HT (vingt-deux mille sept cent seize euros Hors Taxes) ; la ville souhaite émarger au Programme Territorial de Maîtrise de l'Energie (PTME) ; pour en assurer le financement,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la réalisation des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de l'éclairage du terrain de hand-ball et son plan le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessous :

ADEME (80%) :	18 173.00 €
Ville de Schœlcher (20%) :	4 543.20 €
Total HT :	22 716.20 €

Pour extrait certifié conforme,

Schœlcher, le

Le Maire

13 JUIL. 2017

13 JUIL. 2017

Luc CLEMENTE

